



LE PRIX DES PROMESSES D'EXIL
Pour la dignité humaine

PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

En date du 28 février 2026 – À Pacé

L'an deux mille vingt-six, le 28 février 2026 à 9 h 00, les membres de l'association se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation du Président.

Membres présents :

- Monsieur Ibrahim Sountara, demeurant 11 B chemin Jean-François Le Gonidec, 35740 Pacé
- Monsieur Aziz Mouaoued, demeurant 33 rue Jean Dubuffet, 76600 Le Havre
- Monsieur Bocar Gangue, demeurant 30 avenue du Bois Labbé, 35000 Rennes

Les trois membres étant présents, le quorum est atteint. L'Assemblée peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur Ibrahim Sountara, en qualité de Président.
Monsieur Aziz Mouaoued est désigné Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Confirmation du changement de dénomination
- Remplacement du Secrétaire
- Changement du siège social
- Nomination d'un Trésorier
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs pour formalités

1. CONFIRMATION DU CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

L'Assemblée rappelle que l'association, créée en 2021 sous le nom :

Le Collectif des Victimes de Tortures en Libye

a décidé d'adopter une nouvelle dénomination correspondant à l'évolution de son objet et de ses missions.

Nouvelle dénomination : **Le Prix des Promesses d'Exil**

Pour : **3**

Contre : **0**

Abstention : **0**



LE PRIX DES PROMESSES D'EXIL
Pour la dignité humaine

La résolution est adoptée à l'unanimité.

L'article 1 des statuts est modifié en conséquence.

2. REMPLACEMENT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Il est rappelé que Monsieur Coulibaly Issouf occupait les fonctions de Secrétaire.

Il est proposé de le relever de ses fonctions de Secrétaire.

Pour : **3**

Contre : **0**

Abstention : **0**

La résolution est adoptée à l'unanimité.

3. CHANGEMENT DU SIÈGE SOCIAL

L'Assemblée décide de fixer le siège social de l'association à l'adresse suivante :

11 B chemin Jean-François Le Gonidec, 35740 Pacé

Pour : **3**

Contre : **0**

Abstention : **0**

La résolution est adoptée à l'unanimité. Les statuts sont modifiés en conséquence.

4. NOMINATION D'UN TRÉSORIER

Il est proposé de nommer :

- Monsieur Bocar Gangue en qualité de Trésorier.
- Monsieur Aziz Mouaoued en qualité de Secrétaire.

Pour : **3**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité.

5. MODIFICATION CORRÉLATIVE DES STATUTS

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance des décisions relatives au changement de dénomination de l'association, à la modification de son objet, au transfert du siège social ainsi qu'à la nouvelle composition du Bureau, décide de procéder à la modification corrélative des statuts afin de les mettre en conformité avec les résolutions adoptées.

Les statuts ainsi modifiés sont approuvés dans leur nouvelle rédaction et annexés au présent procès-verbal.

Pour : **3**

Contre : **0**

Abstention : **0**

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

6. POUVOIRS POUR FORMALITÉS



LE PRIX DES PROMESSES D'EXIL

Pour la dignité humaine

Tous pouvoirs sont donnés au Président de l'association, Monsieur Ibrahim Sountara, pour accomplir l'ensemble des formalités consécutives aux décisions de la présente Assemblée Générale Extraordinaire, et notamment :

- effectuer les déclarations requises auprès de la Préfecture ;
- déposer les statuts modifiés ;
- procéder, le cas échéant, à la publication au Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprise (JOAFE) ;
- signer tout document et accomplir toute démarche nécessaire à la mise en œuvre des présentes décisions.

Clôture de la séance

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 h 00.

Fait à Pacé, le 28 février 2026

Le Président Ibrahim SOUNTARA	Le Secrétaire Aziz Mouaoued
---	---